



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 30 novembre 2023

Publié le : 12/12/2023

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT – La City - 4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 18h15.

Étaient présents : M. Gabriel BAULIEU, Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET (à partir de la question n°7), Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON (à partir de la question n°2), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°2), M. Marcel FELT (à partir de la question n°2), Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°2), M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN

Étaient absents : M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD, M. Yves GUYEN, M. Franck LAIDIE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Franck RACLOT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. André TERZO

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nathan SOURISSEAU donne pouvoir à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR

Sport de Haut Niveau disciplines individuelles - attribution de subventions

Rapporteur : M. Gilles ORY, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°7	20/11/2023	Favorable
Bureau décisionnel	30/11/2023	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2023 et PPIF 2023-2027 « Soutien clubs sportifs Haut Niveau »	Montant prévu au budget 2023 : 275 000 € Montant de l'opération : 53 000 €

Résumé :

Ce rapport porte sur l'attribution de subventions dans le cadre du dispositif de soutien au haut niveau individuel.

1- Le contexte

Grand Besançon Métropole soutient le sport de haut niveau depuis 2015.

Initialement, la collectivité a fait le choix de centrer son soutien au titre du rayonnement et de l'attractivité concentrant ainsi son aide sur les deux clubs de handball professionnels : le GBDH et l'ESBF.

Depuis 2021, ce dispositif est complété par un soutien au sport de Haut-niveau dans les disciplines individuelles.

La création d'un **fonds de soutien à la performance dans les disciplines individuelles outdoor** permet de prolonger sa politique de promotion des disciplines outdoor (cyclisme, trail, course d'orientation, sports nautiques, triathlon...).

Ce fonds vise à soutenir les clubs de l'agglomération disposant d'une structure technique destinée à accompagner leurs athlètes vers le haut niveau.

2- Attribution de subventions pour la saison 2023/2024

Au regard des critères d'éligibilité et du barème de soutien définis par délibération du 16 décembre 2021, il est proposé l'attribution des subventions suivantes pour la saison 2023/2024 :

- 18 500 € pour le Besançon BMX,
- 14 750 € pour l'Amicale cycliste bisontine,
- 13 000 € pour le SNB Canoé Kayak,
- 2 500 € pour Entre-Temps Escalade,
- 2 500 € pour Balise 25,
- 1 750 € pour le Besançon Triathlon.

	21/22	22/23		23/24	
	Subvention	Sportifs inscrits sur	Subvention	Sportifs inscrits sur	Subvention

		liste haut niveau du ministère des sports / Niveau évolution équipe		liste haut niveau du ministère des sports / Niveau évolution équipe	
Besançon BMX	9 750 €	8 / DN2	17 500 €	9 / DN1	18 500 €
Amicale Cycliste Bisontine	10 000 €	9 / DN1	15 000 €	6 / DN1	14 750 €
SNB CK	10 500 €	5 / N1	10 500 €	7 / N1	13 000 €
Entre-Temps Escalade	4 250 €	1	2 250 €	2	2 500 €
Balise 25	2 500 €	2 / N1	2 500 €	2 / N1	2 500 €
Besançon Triathlon	5 250 €	0 / DN2	5 250 €	0 / DN2	1 750 €

Besançon BMX évolue en championnat DN1. Les pilotes du Besançon BMX ont brillé sur l'ensemble des compétitions sur lesquelles ils étaient engagés avec pas moins de 6 titres de champion de France, 1 titre de champion du monde et de nombreux podiums aux challenges européens et mondiaux.

Fort de l'ensemble de ces résultats, le club obtient pour la seconde année consécutive le titre de meilleur club de France.

On peut souligner enfin le succès de l'organisation des championnats d'Europe en juillet sur la piste du Rosemont.

L'Amicale Cycliste, bien installée en DN1, continue à former des champions reconnus au plus haut niveau international ; en attestent les excellents résultats de Romain Grégoire obtenus cette saison dans le cadre de sa première saison au sein de la FDJ World Tour : victoire au tour du Limousin, et aux 4 jours de Dunkerque et de belles prestations à la Vuelta pour ce qui constituait sa première participation à un grand tour.

Le **SNB Canoë Kayak** est le 3^e club français. Ses athlètes collectionnent les médailles en championnat de France de fond et de vitesse et participent régulièrement aux compétitions internationales (championnat d'Europe et du Monde).

Clément JACQUET et Axelle RENARD, forts potentiels olympiques pour Paris 2024, conservent encore un mince espoir de pouvoir se qualifier. On connaîtra les sélections finales en mai prochain.

La dynamique haut niveau du club est réelle avec un fort investissement humain et financier.

Du côté **d'Entre-Temps Escalade**, l'engouement ininterrompu du grand public pour la pratique de l'escalade confirme l'attractivité de la salle Marie Paradis. Si le club a fait le choix de privilégier l'encadrement des pratiquants « loisirs », les performances en termes de haut niveau sont néanmoins au rendez-vous : Nao MONCHOIS est champion de France de difficulté senior, Lou AUCLAIR est

vice-championne de France de bloc en U16, Maxime MEYER est quant à lui champion de France para-escalade et vainqueur de la coupe du monde de Villars-sur-Ollon. Il est membre de l'équipe de France de para-escalade.

Quant à **Balise 25**, le club s'illustre principalement en CO VTT. Cinq de ses athlètes font partie du groupe France et s'illustrent sur les compétitions internationales. On peut noter principalement un titre de vice-championne du monde pour Constance DEVILLERS et Lucie RUDKIEWITZ. Sur le plan national, les équipes de Balise 25 évoluent au plus haut niveau en Nationale 1.

La subvention du **Besançon Triathlon** descend à 1 750 € conformément aux critères. Pour rappel, 2K € supplémentaires ont été accordés en 2022 pour compenser la facture du même montant que la collectivité a adressé au club dans le cadre d'une convention accordant un accès privilégié aux athlètes du Besançon Triathlon à la base de loisirs d'Osselle pour leurs entraînements. Cette somme n'a pas été facturée au club en 2022.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les subventions suivantes au titre du fonds sport de haut niveau disciplines individuelles outdoor pour la saison 2023/2024 soit :

- 18 500 € au Besançon BMX,
- 14 750 € à l'Amicale Cycliste Bisontine,
- 13 000 € au SNB Canoé Kayak,
- 2 500 € à Entre-Temps Escalade,
- 2 500 € à Balise 25,
- 1 750 € au Besançon Triathlon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,

M. André TERZO
Conseiller Communautaire Délégué

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

